



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 MARS 2025 A 19H30

Le 17 mars 2025, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 11 mars 2025 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Eléonore MORENO, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, , Marie-France MICOUD, Quentin CHOLLET, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Séverine BUSSON (pouvoir à Nadia CARCASSET), Brahim OUAREM (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Marie-Christine CRIBIER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Norman PANTER (pouvoir Alice SEBBAG), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Philippe ROGER) Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI) Zagros-Hammi TUM (Pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 29
représentés : 10
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Patricia BARTOLI est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2025

Délibération n°25-20

DGA : BACHIR MERGHEM

Service : Enfance-Scolaire

Affaire suivie par Thierry FOURNIER

**CREATION D'UN TARIF A LA DEMI JOURNEE POUR LA PRISE EN CHARGE
PAR LES ACCUEILS DE LOISIRS DES ENFANTS BENEFICIANT DE STAGES DE
REMISE A NIVEAU PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°23-151 du Conseil Municipal du 21 décembre 2023, modifiant le règlement intérieur des accueils de loisirs,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville du 4 mars 2025,

CONSIDERANT la nécessité de créer des tarifs spécifiques pour les accueils de loisirs extra scolaires dans le cadre de la prise en charge, l'après-midi avec repas, des enfants d'élémentaire bénéficiant de stage de remise à niveau organisés par l'Education nationale pendant les vacances scolaires.

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE la création des tarifs spécifiques suivants :

TRANCHES QUOTIENT FAMILIAL	APRES MIDI AVEC REPAS	APRES MIDI AVEC REPAS PAI
Jusqu'à 273.15	0,96	0,82
273.16 à 291.35	1,44	1,22
291.36 à 328.79	1,92	1,63
328.80 à 382.46	2,64	2,24
382.47 à 455.38	3,36	2,86
455.39 à 546.13	4,08	3,47
546.14 à 655.62	4,80	4,08
655.63 à 782.92	5,52	4,69
782.93 à 928.78	6,24	5,30
928.79 à 1092.63	6,96	5,92
1092.64 à 1274.69	7,68	6,53
1274.70 à 1475.09	8,40	7,14
1475.10 à 1693.51	8,56	7,28
1693.52 à 1731.78	8,88	7,55
Plus de 1731.79	9,60	8,16

IMPUTE les recettes aux chapitres 70 du budget communal.


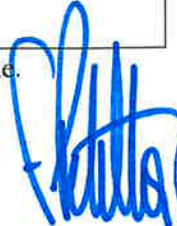
VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.



Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération